

Paris, mercredi 3 novembre 2021

## **Du revenu au contrat d'engagement...mais qui s'engage ?**

Depuis le temps que nous l'attendions, voilà enfin dévoilé le « Contrat d'engagement jeunes ». Annoncé le 12 juillet par le président, il devait être dévoilé au moment de la sortie du projet de budget... Coup de théâtre, cette décision est reportée à une modification budgétaire déjà annoncée ... qui arriverait plus tard. Quel suspense pour au total réinventer l'eau chaude. L'ambition affichée le 12 juillet n'a apporté qu'une immense déception ce 2 novembre pour une application effective le 1<sup>er</sup> mars 2022 ! Et pourquoi pas juste avant le premier tour de la Présidentielle ?

Après la période que nous avons traversée et le constat de l'indigence extrême de notre jeunesse, renverser la table était possible, combattre durablement la pauvreté des jeunes était possible, investir massivement dans l'avenir était possible, mais ce gouvernement et le Président de la République ont préféré la jouer petits bras.

Que retenir de l'annonce de ce Contrat d'Engagement Jeunes ?

Nous sommes passés d'un revenu d'engagement à un contrat d'engagement. Toujours ce maintien dans une certaine confusion des termes. D'un million de jeunes qui devaient être concernés, nous passons à 600 000, 500 000, et le dernier nombre : 400 000. C'est juste le doublement des objectifs de la Garantie Jeune actuelle. Nous sommes fort loin des besoins réels !

Nous sommes passés de 497 à 500 euros mensuels. Allocation soumise à des conditions encore plus contraignantes pour le jeune. C'est le bâton avant la carotte. Comme si le suivi des jeunes, que ce soit en GJ ou en PACEA, n'était pas déjà soumis à des obligations. Il faut les occuper 20 à 25 heures/semaines, on ne pousse pas à 35h/semaine, mais ce sera peut-être la prochaine étape. Bien sûr, ces 500€ sont un max. Point de dépassement possible avec le mécanisme adopté. Qui peut s'autonomiser et vivre aujourd'hui avec 500 euros maximum par mois pendant un an ?

Nous sommes passés d'une durée de la GJ assouplie en fonction du besoin du jeune à, de nouveau une durée de 12 mois fixe. On peut clairement se demander si les technocrates qui ont édicté ces nouvelles règles ont déjà vu un vrai jeune et compris leur fonctionnement, autre que des étudiants futurs hauts fonctionnaires...Encore une fois les choses sont figées sans tenir compte du besoin réel du jeune.

Deux grandes nouveautés :

- Une app... Depuis le temps que les services de l'Etat en rêvaient, on y est ! « [Une appli pour mettre le jeune au centre de l'accompagnement, lui faciliter les échanges avec son référent et le suivi de son parcours. Cette appli doit permettre au jeune d'être plus autonome, de respecter ses engagements et de faire preuve d'assiduité et de motivation.](#) » (Cf dossier de presse). Bien entendu, on fait fi de la fracture numérique, et avec l'agenda associé, le jeune s'habituerait très rapidement à être sous surveillance, tracé, observé, voire plus. Cette application devrait amener les jeunes à l'autonomie alors que c'est juste leur contrôle qui est visé, le rêve (ou le cauchemar) continue...

Pour rappel, pendant les confinements, le lien avec les jeunes en déshérence a été maintenu de manière physique, parce que les Missions Locales ont compris depuis longtemps le besoin de contact humain et de réponse à leurs questionnements. ...

- Une augmentation des moyens de Pôle emploi (900 postes supplémentaires prévus). Des moyens supplémentaires pour les Missions locales avec une augmentation de 75 millions d'euros ajoutés au budget de l'année prochaine mais... il y a un élargissement des opérateurs potentiels. Comme sous la présidence de Nicolas Sarkozy, avec le Contrat d'autonomie (déjà on parlait de contrat), il y a toujours le fantasme des politiques de droite qu'une mise en concurrence des structures va améliorer les choses, en oubliant que l'humain n'est pas un produit. À l'époque plusieurs rapports, notamment celui de la Cour des Comptes, avaient bien noté que le service des Missions locales était le meilleur et à moindre coût. Nous n'y voyons qu'un prétexte à alimenter des réseaux privés en leur offrant des parts de marché. Ils vont avoir des moyens, mais seront-ils soumis aux mêmes obligations de résultats que les Missions locales avec la CPO ? Cela fait 40 ans que les Missions locales ont prouvé leur efficacité.

En termes de communication, annoncer la mesure par FB, alors que ce réseau social n'est plus utilisé par les jeunes, et par un écrit, est une façon étrange de médiatiser ce dispositif. Continuer, à grands renforts publicitaires, avec visite d'une ML, en insistant lourdement sur les 500€ qui seront donnés aux jeunes en présentant les contraintes comme des avantages devant mener à l'autonomie, est clairement un coup électoral sur le dos des jeunes parce qu'au final, quelles sont les avancées réelles pour le public ?

Nous sommes inquiets de l'usage qui pourrait être fait par des polémistes en tout genre qui saturent l'espace médiatique en ce moment. Les jeunes n'ont pas à être stigmatisés en les faisant apparaître comme des « profiteurs » du système.

Comme nous sommes face à une resucée des dispositifs précédents, ripolinés par une nouvelle appellation, nous pouvons facilement imaginer que dans un futur proche apparaisse un nouveau dispositif qui pourrait s'appeler : ENgagement du Contrôle pour l'Autonomie des Jeunes (ENCAJ) par ces gouvernants soi-disant si préoccupés par les jeunes.

**L'équipe du Synami-CFDT**